

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 MARS 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.03. 34.B**

**Camping**  
**communautaire - lot**  
**n° 13 "électricité" :**  
**avenant n° 3**

**LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE DIX à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie d'Angoulême - 16000 ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - LOT N° 13 "ELECTRICITE" : AVENANT N° 3**

Par délibération n° 220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

La commission d'appel d'offres du 21 février 2008 a attribué le lot n° 13 « électricité – courants forts et faibles » à la société TELEPH ELEC SERVICES – Bois Fleuri – 16440 CLAIX pour un montant de 131 415,06 € HT.

Deux avenants précédents ont porté le montant du marché à 133 166,27 € HT, soit une augmentation de 1,33 % par rapport au montant initial.

Il est nécessaire de passer l'avenant n°3 suite à la suppression des prestations suivantes :

Travaux en moins value :

- suppression de l'installation du chauffage électrique suite à la mise en place de radiateurs à eau chaude dans le bâtiment d'accueil 1 298,44 € HT

Suite à l'installation de 15 mobil-homes au lieu de 45 :

- Suppression de 30 précablages VDI 900,90 € HT
- Suppression de 30 raccordements télévision 1 046,10 € HT

-----  
Montant total en moins value 3 245,44 € HT

Le montant de l'avenant n° 3 en moins value est de 3 245,44 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 10 mars 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 3 au lot n° 13 « électricité – courants forts et faibles » confié à la société TELEPH ELEC SERVICES – Bois Fleuri – 16440 CLAIX, ayant pour objet la suppression de prestations dont le montant total est de 3 245,44 € HT.

Le montant du marché est ramené à 129 920,83 € HT, soit une diminution de 1,14 % par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant,

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal article 2313 – sous fonction 95 – opération 2008-01.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>30 mars 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>30 mars 2010</b>